



Les documents indispensables pour valider sa licence à l'ASA Basket :

Sans ces documents, nous ne pourrons pas valider votre licence.

1. **La fiche de renseignements 2022 2023** Basket complétée datée et signée.
2. **La charte du basketteur ambarésien** datée et signée.
3. **La charte du bénévolat** datée et signée
4. **Le règlement** (si paiement en trois fois sans frais par chèque, les trois chèques. Si votre nom diffère de celui de l'émetteur du chèque, merci d'inscrire le nom et prénom du licencié au dos).
5. **Une attestation responsabilité civile présentant le nom du licencié** si vous ne prenez pas l'assurance proposée par la FFBB.

Sans la présence d'un seul de ces documents, nous ne finaliserons pas la licence.

Nous ne demandons plus de certificat médical car c'est au moment de faire la licence en ligne que la FFBB vous le demandera ou non (suivant la date du précédent certificat médical). Il se peut donc qu'il soit à prévoir.

FICHE D'INSCRIPTION

SAISON : 2022/2023

ADHERENT

Nom : Prénom :
 Sexe/Genre : Féminin Masculin Autre :
 Date de Naissance : Lieu de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Correspondant familial (si mineur) :



COORDONNEES TELEPHONIQUES / MAILS :

| | Adhérent majeur | Adhérent mineur : <i>(merci de préciser le nom/prénom des parents)</i> | |
|----------------------------|-----------------|---|------------------|
| | | Parent 1 : | Parent 2 : |
| Tél. Fixe | | | |
| Portable | | | |
| Mail (en majuscule) | | | |

Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom : Téléphone :
 Nom : Prénom : Téléphone :

AUTORISATION PARENTALE (Adhérent Mineur) :

Je soussigné(e) (Représentant légal) autorise mon enfant :

- à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité : OUI NON
- à repartir avec une tierce personne : OUI NON

Si oui, précisez le nom du (ou des) tiers autorisé(s) :

- à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs OUI NON

Je dégage l'association de toute responsabilité envers mon enfant en dehors des horaires d'entraînements et de compétitions qui sont communiqués par le club et je m'engage à récupérer mon enfant dès la fin des activités.
 J'autorise le club à prendre des photos et à filmer mon enfant à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles il participe et autorise leur publication dans les différents supports de communication du club OUI NON

PUBLICATION DE MON IMAGE :

J'autorise le club à me prendre en photos et à me filmer à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles je participe et autorise leur publication dans les différents supports de communication du club. OUI NON

ATTESTATION PARENTALE DE LA REGULARITE DU QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR UN ADHERENT MINEUR

Je reconnais que (le mineur) sous ma responsabilité a pris connaissance du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (lorsque celui-ci est suffisant pour la pratique de l'activité) et atteste sur l'honneur avoir :

- Répondu NON à toutes les questions ; dans ce cas vous n'avez pas d'obligations médicales supplémentaires.
- Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; dans ce cas veuillez joindre un certificat médical.

ATTESTATION DE MON ETAT MEDICAL POUR UN ADHERENT MAJEUR

Je soussigné (e).....

- Avoir remis au club un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline fédérale concernée datant de moins d'un an si c'est ma première inscription ou que je n'ai pas remis de certificat médical obligatoire lors des trois dernières années. OUI NON
- Avoir pris connaissance du questionnaire de santé, si j'ai déjà remis un certificat médical au club dans les trois dernières années, lorsque celui-ci est suffisant pour le renouvellement de la licence et j'atteste sur l'honneur avoir :
 - Répondu NON à toutes les questions ; dans ce cas vous n'avez pas d'obligations médicales supplémentaires.
 - Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; dans ce cas veuillez joindre un certificat médical.



RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Pathologies connues et précautions à prendre par le club en cas de crise (allergie, asthme, épilepsie, médicaments) :

- Je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accident ».
- J'autorise le club à me transmettre des informations par courriers, mails et sms.
- Je suis informé(e) que l'association sera amenée à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.
- Je reconnais avoir été informé(e) de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n° 78-17 du 6/01/1978). Ce droit d'accès et de rectification sur ce fichier s'exerce auprès du secrétariat du club. Le Règlement Général sur la Protection des données en date du 25 mai 2018 est consultable sur le site internet de l'association (www.asambares.fr)

Par le présent document, j'atteste avoir remis l'ensemble des documents obligatoires à l'inscription, avoir pris connaissance du règlement d'inscription consultable sur le site internet de l'association www.asambares.fr et en accepter les règles.

Lu et approuvé, le Signature de l'adhérent :
 (ou du représentant légal)

TARIFS SAISON 2022/2023 :

REGLEMENT D'INSCRIPTION :

1. à l'As implique

| ANNEES DE NAISSANCE | CATEGORIES | TARIFS |
|---------------------|--|--------|
| 2016/2017 | BABYS (U7) | 120 € |
| 2014/2015 | MINI POUSSIN(E)S (U9) | 155 € |
| 2012/2013 | POUSSIN(E)S (U11) | 155 € |
| 2010/2011 | BENJAMIN(E)S (U13) | 160 € |
| 2008/2009 | MINIMES (U15) | 160 € |
| 2006/2007 | CADETS (U17M) | 175 € |
| 2005/2006/2007 | CADETTES (U18F) | 175 € |
| 2003/2004/2005 | JUNIORS MASCULINS (U20M) | 175 € |
| A PARTIR DE 2002 | SENIORS | 175 € |
| | DIRIGEANTS/TECHNICIENS/ENCADRANTS | 50 € |

L'adhésion Ambarès

l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultables au Siège.

2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé, ou du questionnaire de santé et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.
3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
4. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
5. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée, en fonction des contraintes des dirigeants, par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, par téléphone (sms, appel) ou encore par mail, sauf cas de force majeure.
6. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
7. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant pourra faire l'objet d'une prise d'information auprès des parents ou du représentant légal.
8. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu par la commission de discipline.
9. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
10. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
11. L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.
12. En cas de vigilance météo, nous sommes susceptibles d'annuler les entraînements.

Cadre réservé à l'administration :

| Chèque | | | Espèces | ANCV | Autres : |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|---------|--------------------|----------|
| Numéro : | Numéro : | Numéro : | | Coupon Sport : | |
| 1 - € | 2 - € | 3 - € | € | € | € |
| Encaissement le : | Encaissement le : | Encaissement le : | | Chèques Vacances : | € |
| | | | | € | |



- * mini-poussins/poussins: tous les 15 jours, hors vacances scolaires
séniors: tous les dimanches, hors vacances scolaires
autres: tous les samedis, hors vacances scolaires
- ** généralement deux en fin d'année

Je soussigné(e)..... et/ou son représentant légal..... acceptent la présente charte du basketteur et le respect de celle-ci toute la saison.

Signatures :



Fair-play.

Nous souhaitons chaque saison que le club fasse preuve d'excellence en terme de fair-play sur le terrain comme en dehors.

Le comité de Gironde de Basket-Ball et la Fédération Française sont également dans la répression la plus totale quand il s'agit de non-respect sur le terrain.

Pour ce faire, nous avons décidé de faire payer aux joueurs ayant commis une infraction les frais de faute technique et disqualifiante mis en place par ces instances.

Nous nous alignons sur les tarifs qui nous seront facturés.

A savoir :

| | |
|---|----------|
| 1 ^{ère} faute technique ou disqualifiante sans rapport | 30.00 € |
| 2 ^{ème} faute technique ou disqualifiante sans rapport | 100.00 € |
| 3 ^{ème} faute technique ou disqualifiante sans rapport | 130.00€ |
| 4 ^{ème} faute technique ou disqualifiante sans rapport | 180.00 € |

* les fautes disqualifiantes avec rapport font l'objet de commission de discipline par le comité de Gironde et les sanctions peuvent être sportives et/ou financières et adaptées à la situation.

En plus de ces sanctions financières, les entraîneurs et le club seront libres de fixer des sanctions sportives (suspension match ou entraînement).

En prenant une licence dans notre club, vous vous engagez à faire preuve de fair-play (Charte du basketteur signée) et à payer toutes amendes suite à des fautes techniques ou disqualifiante.

Nous savons que vous comprendrez notre position et espérons vous voir plus déterminé que jamais à respecter l'ensemble des acteurs du match !

L'association sportive ambarésienne section basket est une association vivant du don de soi. Les personnes qui encadrent les équipes ainsi que les bénévoles du bureau et des rencontres du week-end donnent de leur temps gratuitement afin que nous puissions tous passer des bons moments tout au long de la saison. Sans eux, pas de matchs, pas d'entraînements. Les licences payées ne sont pas là pour les rémunérer mais pour pouvoir assumer tous les coûts de la saison (Achat de maillots, achat de matériel, paiement des cotisations du comité, de l'ASA, achat des goûters d'après-match etc...)

Effectivement, les rencontres du week-end nécessitent des bénévoles.

Pour se faire, nous avons depuis de nombreuses saisons sollicité l'aide de chacun. En cette saison de reprise, nous mettons un tout nouveau système en place !

Sabrina, responsable au bureau du bénévolat (nomination des bénévoles pour les matchs ou les divers événements du club), va cette année plus que jamais établir un décompte des bénévoles réalisés par chacun d'entre nous (arbitrage, table de marque, responsable de salle etc...).

A chaque participation le licencié marque 1 point de **bonus** pour lui ainsi qu'1 point pour son équipe. Donc 1 participation offre deux bonus.

A la fin de la saison, un classement sera édité et les bénévoles (hors bureau et salarié) ayant le plus participé se verront offrir une récompense !

Attention ! Qui dit bonus dit **malus** ! Nous avons estimé que si chaque licencié participait au moins 2 fois dans la saison à du bénévolat le week-end, chaque match pourrait être couvert. Nous allons donc nous baser sur ce chiffre pour imposer un malus !

Tout d'abord, si un licencié ne s'est pas proposé sur un week-end pour participer à un bénévolat avant le 31/12/2022, il se verra suspendu de match le week-end tant qu'il ne sera pas présenté pour aider.

Afin de nous prouver que vous l'avez lu et accepté, nous vous demandons de signer vous et/ou votre représentant légal.

Signature du licencié :

Signature du représentant légal :

La licence basket pour la saison 2022/2023 :

Concrètement, comment cela va se passer ?

Pour cette saison, la procédure de demande de licence est la suivante :

- Étape 1 : Prévenir son club que vous souhaitez, pour vous et votre enfant, renouveler la licence :

Pour cela, vous trouverez ci-joint le coupon à remplir et nous renvoyer à l'adresse postale suivante ou à nous remettre lors du premier entraînement :

ASA Basket
8 Avenue de Grandjean
33440 Ambarès-et-Lagrave

Vous pouvez également nous retourner le coupon par mail à l'adresse suivante : secretaire.basket@asambares.fr

- Étape 2 : Si le club a les informations nécessaires pour faire la pré-inscription ainsi que le paiement, nous vous enverrons un lien par mail pour effectuer votre demande de licence.

Si les informations sont manquantes, nous reviendrons vers vous par mail pour vous indiquer les informations complémentaires à nous communiquer.

- Étape 3 : A vous de jouer ! Cliquez sur le lien reçu par mail et laissez-vous guider par la page internet de demande de licence !

- Étape 4 : Quand vous avez terminé votre demande de licence, le club reçoit une notification pour valider la demande et effectuer la licence.

- Étape 5 : La licence se crée et vous recevrez par mail votre licence dématérialisée.

Quels sont les outils nécessaires pour effectuer ma demande de licence ?

Pour pouvoir effectuer de chez vous la demande de licence il vous faut :

- Un ordinateur
- Un outil de numérisation comme un scanner par exemple
- Une connexion internet
- Une adresse mail

Si vous n'avez pas ces outils, nous proposerons dès la rentrée des permanences pendant les entraînements où nous vous accompagnerons pour effectuer votre demande.



De chez vous ou en permanence, quels sont les indispensables pour effectuer cette demande de licence ?

Une **photo d'identité** est demandée pour pouvoir effectuer cette demande.

Et le **règlement de la licence**. Ce règlement ne s'effectue pas en ligne pour la saison 2022/2023. Il reste comme les années précédentes par espèce ou par chèque. Le club ne validera aucune licence tant que le paiement n'a pas été effectué.

Lors de votre inscription en ligne ou lors des permanences, s'il vous manque ces indispensables, la licence ne pourra pas être demandée.

Si vous avez effectué votre **certificat médical** la saison précédente, il ne vous est pas nécessaire d'en produire un nouveau.

Existe-t-il des particularités ASA Basket ?

Il existe en effet des particularités pour notre club :

En plus de la demande de licence, nous vous demandons de nous compléter ces documents :

- Charte du basketteur Ambarésien **datée et signée**.
- Fiche d'inscription ASA Basket remplie **datée et signée**.
- Charte du bénévolat **datée et signée**.

Ces documents sont disponibles sur le site : basket.asambares.fr ou lors de votre venue dans les permanences ! Ils vous sont également joints dans ce mail.

Une particularité supplémentaire pour la saison 2022/2023 est présente :

Cette année nous avons décidé d'effectuer des avoirs. Nous vous enverrons par courrier ces avoirs durant l'été (hors joueurs séniors). Ces avoirs sont distribuables dans toutes les sections sportives.

Quand auront lieu ces permanences ?

Le club s'engage à mettre en place au moins une permanence par équipe en septembre. Passez ces échéances il faudra contacter le bureau pour convenir d'un RDV.

Que faire en cas de difficultés pour remplir ma licence en ligne ?

N'hésitez pas à nous contacter sur nos divers canaux :

Page Facebook : ASAMBARES (Envoyez un message)

Par mail : secretaire.basket@asambares.fr

Par téléphone (de 18h à 20h) : 06.47.94.87.56

Nous sommes bénévoles et il se peut que nous ne répondions pas dans les 24h à votre demande. Nous vous demandons d'être patient pour le bien de tous ! Nous trouverons toujours la solution la plus adaptée à votre demande.



COUPON DE DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE :

Je soussigné (Nom, prénom),

né(e) ___ / ___ / _____ à (ville) :

souhaite effectuer ma demande de licence en ligne pour la saison 2022/2023.

Adresse mail **obligatoire** (pour envoyer le lien de demande en ligne) :

Concernant le règlement, je l'effectue :

En complément de cette demande par chèque à l'ordre de l'ASA Basket d'un montant de €

(Joint à votre courrier : le tableau des tarifs pour la saison 2022/2023 suivant la date de naissance enfant de votre).

Un chèque à encaisser le ___ / ___ / _____

Deux chèques à encaisser les :

___ / ___ / _____ et ___ / ___ / _____

Trois chèques à encaisser les

___ / ___ / _____ ; ___ / ___ / _____ et ___ / ___ / _____

(Maximum le 31/12/2022)

Date d'encaissement possible : le 6 / 10 et 25 du mois.

Le jour du premier entraînement en chèque/espèce/ANCV (rayer la mention inutile) d'un montant de..... €

Attention, sans règlement de votre part, votre pré-inscription en ligne ne sera pas recevable et restera sans réponse de notre part.

Ce coupon est à envoyer à l'adresse postale suivante :

ASA Basket

8 Avenue de Grandjean

33440 Ambarès-et-Lagrave

Ou par mail à secretaire.basket@asambares.fr